

PROGRAMME DES
COÛTS INDIRECTS

RAPPORT AU MINISTRE

POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1^{ER} AVRIL 2004 AU 31 MARS 2005

Canada



PROGRAMME DES **COÛTS INDIRECTS**

RAPPORT AU MINISTRE

POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1^{ER} AVRIL 2004 AU 31 MARS 2005

TABLE DES MATIÈRES

1. Message du président
2. Programme des coûts indirects
3. Responsabilisation et évaluation
4. Communications
5. Analyse des subventions liées aux coûts indirects attribuées en 2004-2005
6. Conclusion
7. Liste des subventions liées aux coûts indirects attribuées en 2004-2005



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

1. MESSAGE DU PRÉSIDENT

C'est avec plaisir que je vous présente, au nom du Comité directeur du Programme des coûts indirects, un exemplaire du *Rapport au ministre* pour 2004-2005. Plusieurs éléments, dont la mise en œuvre de nouvelles exigences d'établissement de rapports, nous ont empêchés de publier le présent rapport en temps plus opportun.

Au cours des dernières années, le gouvernement du Canada a fait de gros investissements au sein des trois organismes subventionnaires : le Programme des chaires de recherche du Canada, la Fondation canadienne pour l'innovation et Génome Canada. Les universités ont beaucoup tiré profit de ce financement accru, mais, en même temps, elles ont vu leurs coûts de fonctionnement monter en flèche. Le gouvernement est conscient de ce fardeau financier des établissements et a pris des mesures pour contribuer à les alléger. Pour l'exercice financier 2004-2005, le budget du Programme des coûts indirects a été augmenté de 20 millions de dollars pour atteindre 245 millions de dollars par année, ce qui montre que le gouvernement reconnaît que l'augmentation du montant total des investissements dans la recherche entraîne une augmentation des coûts indirects liés à ces travaux de recherche.

La contribution du gouvernement visant à couvrir les coûts associés aux travaux de recherche subventionnés au niveau fédéral contribue à maintenir un environnement de recherche durable et compétitif dans les universités, les collèges ainsi que les centres hospitaliers et les instituts de recherche qui leur sont affiliés. Elle aide également les établissements postsecondaires de plus petite taille – qui ne bénéficient pas des économies d'échelle des universités de grande taille – à relever les défis particuliers auxquels ils font face quant aux efforts qu'ils déploient pour renforcer leur capacité de recherche.

Le Programme des coûts indirects en est encore à son tout début, mais ses bienfaits dans la communauté universitaire se font déjà sentir. Les universités de grande taille disent que ce programme joue un rôle dans leur capacité d'attirer et de retenir des chercheurs d'excellente qualité, dans la croissance ciblée de leurs activités de recherche et dans l'augmentation du soutien en provenance d'autres sources. Les établissements de taille moyenne disent que le financement du Programme des coûts indirects les aide à maintenir leur capacité en matière de recherche et renforce même leurs efforts visant à intensifier leurs activités de recherche. Les établissements de petite taille, quant à eux, disent que l'impact du Programme est limité en raison du montant réduit de leurs subventions. Pour ce qui est des établissements de petite taille, ils ont été en mesure de développer leurs structures administratives et de mieux soutenir leurs chercheurs.

Les universités, les collèges et les organismes subventionnaires du gouvernement fédéral vous sont reconnaissants du soutien sans faille que vous accordez à ce programme.



Alan Bernstein

Président, Comité directeur du Programme des coûts indirects

2. PROGRAMME DES COÛTS INDIRECTS

Le budget de décembre 2001 du gouvernement fédéral comprenait un investissement ponctuel de 200 millions de dollars en vue d'alléger les pressions d'ordre financier associées aux travaux de recherche subventionnés par le gouvernement fédéral dans les universités et les centres hospitaliers de recherche. Dans ce budget, le gouvernement s'efforçait également, en collaboration avec la communauté universitaire, de trouver des moyens de fournir un soutien continu visant à couvrir les coûts indirects de la recherche. Ce soutien devait être prévisible et abordable et représenter un supplément aux subventions existantes. Les modalités de l'investissement ponctuel (CT n° 829539) ont été approuvées le 7 février 2002.

Comme ce financement ponctuel remboursait les universités et les centres hospitaliers de recherche qui leur étaient affiliés, de façon rétroactive, des coûts qu'ils avaient déjà eu à couvrir, il n'était pas pertinent d'inclure des mesures du rendement, alors le gouvernement n'a pas appliqué de telles mesures à cet investissement.

Le budget de 2003 du gouvernement fédéral fournissait un investissement de 225 millions de dollars par an, à partir de 2003-2004, en vue de contribuer à couvrir les coûts indirects des travaux de recherche subventionnés par l'entremise des conseils subventionnaires fédéraux dans les universités, les collèges et les centres hospitaliers de recherche. Les modalités de ce nouveau programme permanent (CT n° 830732) ont été approuvées le 23 juillet 2003.

Le budget de 2004 comprenait un montant supplémentaire de 20 millions de dollars, faisant passer le budget annuel du Programme à 245 millions de dollars.

La deuxième année du Programme s'est avérée, comme la première, riche en événements et en difficultés diverses. Ce sont au total 112 subventions qui ont été accordées au groupe des 114 établissements admissibles. (Deux collèges de petite taille ont choisi de ne pas faire de demande.) L'admissibilité du Collège militaire royal est toujours en cours d'examen.

À la demande des universités et avec leur coopération, l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU) et les agents financiers des organismes subventionnaires ont élaboré des procédures concernant la production de rapports financiers et le contrôle des finances. Le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) du Programme exige des établissements participant au Programme qu'ils soumettent chaque année un rapport sur les résultats et un relevé de compte. Le rapport sur les résultats fournit des renseignements d'ordre à la fois quantitatif et qualitatif sur l'impact que les dépenses ont eu dans chacun des cinq domaines prioritaires suivants : installations, ressources, gestion et administration, exigences réglementaires et homologation ainsi que propriété intellectuelle. Le relevé de compte fournit une liste détaillée des dépenses relatives à la subvention dans chacune de ces cinq catégories.

STRUCTURE DE GESTION ET D'ADMINISTRATION

Le secrétariat du Programme des coûts indirects fait partie du secrétariat du Programme des chaires de recherche du Canada, lequel fait lui-même partie du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). Le CRSH, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et le secrétariat des Réseaux de centres d'excellence (RCE) fournissent des données sur leur propre financement annuel des établissements postsecondaires admissibles ainsi que des centres hospitaliers et des instituts de recherche qui leur sont affiliés et aident le secrétariat du Programme à répondre aux demandes d'information sur ces données.

Le Programme des coûts indirects est géré par un comité directeur, dont le mandat est de superviser la gestion du Programme et de fournir des conseils sur l'orientation générale des politiques du Programme. Le Comité directeur comprend les présidents du CRSH, du CRSNG et des IRSC et le sous-ministre d'Industrie Canada. C'est le président du CRSH qui préside le Comité directeur.

SECRÉTARIAT

Le secrétariat du Programme des chaires de recherche du Canada, qui relève du président du CRSH, administre le Programme des coûts indirects. Le secrétariat gère le fonctionnement du Programme, y compris les subventions et les budgets d'exploitation, et assure la liaison avec les universités, Industrie Canada et les ministères de la Santé et de l'Éducation des provinces. Il effectue des mesures du rendement, des évaluations et des vérifications et rend compte des activités du Programme au ministre de l'Industrie, au Secrétariat du Conseil du Trésor et, en fin de compte, au Parlement. En collaboration avec le CRSH, il fournit d'autres services administratifs, tels que les communications.

3. RESPONSABILISATION ET ÉVALUATION

CONTEXTE

Tous les programmes de subventions et de contributions du gouvernement fédéral introduits depuis 2000 doivent se conformer à de nouvelles exigences avant que le Conseil du Trésor puisse en approuver le financement. Avant qu'on puisse annoncer un nouveau programme et que les fonds correspondants soient dégagés, il faut que les gestionnaires du Programme élaborent et fassent approuver des modalités spécifiques qui décrivent les politiques d'admissibilité et les principaux processus adoptés, un Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) et un Cadre de vérification financière axé sur le risque (CVFR).

Le Programme des coûts indirects a élaboré, en collaboration avec les trois organismes subventionnaires, Industrie Canada et le Conseil du Trésor, un cadre qui combine le CGRR et le CVFR et qui est conforme aux politiques et aux lignes directrices du Conseil du Trésor.

Le CGRR décrit les mesures de rendement et les stratégies d'évaluation retenues. Le CVFR décrit les risques qui peuvent avoir un impact sur le rendement du Programme et les stratégies visant à atténuer ces risques.

Le Conseil du Trésor a approuvé le CGRR-CVFR combiné du Programme en juin 2003.

MESURES DE RENDEMENT DU PROGRAMME : MISE EN ŒUVRE DU CGRR

La stratégie de mesure du rendement décrit les principaux indicateurs qu'on mesure régulièrement afin de contrôler les progrès du Programme des coûts indirects dans la réalisation de ses objectifs. Le CGRR mentionne trois sources auprès desquelles ces renseignements sont recueillis de façon continue :

- **formulaire de demande** : Les établissements font leur demande de subvention liée aux coûts indirects en soumettant un formulaire de demande qui décrit les domaines dans lesquels ils prévoient investir.
- **rapport annuel sur les résultats** : Ce rapport indique dans quelle mesure la subvention a amélioré les capacités de l'établissement dans les domaines de recherche où il a investi.
- **état annuel des dépenses** : Ce document décrit la répartition de la subvention liée aux coûts indirects dans les cinq catégories admissibles mentionnées ci-dessus.

Le Programme des coûts indirects a mis en œuvre le CGRR en assurant l'élaboration et l'administration du formulaire de demande, du rapport sur les résultats et de l'état annuel des dépenses.

ACTIVITÉS D'ÉVALUATION

Dans sa présentation au Conseil du Trésor, le Programme des coûts indirects décrit les engagements suivants :

- étude de la structure et du fonctionnement du Programme au cours de la troisième année;
- évaluation complète du Programme au cours de la sixième année.

Les objectifs de l'étude de la troisième année sont d'examiner la conception et le fonctionnement du Programme afin de déterminer s'il est nécessaire de procéder à des ajustements et de déterminer dans quelle mesure le Programme progresse dans la réalisation de ses objectifs.

Les objectifs de l'évaluation complète sont de déterminer si le Programme est toujours nécessaire et s'il a réalisé ses objectifs.

En 2005-2006, on mettra surtout l'accent sur l'examen de la troisième année du Programme. Vous trouverez ci-dessous une liste préliminaire des questions qui seront abordées :

ÉTUDE DE LA TROISIÈME ANNÉE : LISTE DES QUESTIONS ABORDÉES

- **Autres modèles et problèmes de conception** : Cette catégorie de questions vise à déterminer s'il existe d'autres modèles de prestation plus efficaces et plus rentables, si l'on pourrait élaborer

un nouveau modèle plus efficace et plus rentable et s'il serait possible d'apporter des changements au Programme dans sa conception même pour le rendre plus efficace et plus rentable. Plus précisément, les problèmes de conception concernent la définition même des « coûts indirects » de la recherche, le caractère approprié de la formule utilisée pour calculer le montant des subventions et les rapports entre les universités et les établissements qui leur sont affiliés.

- **Questions relatives à la réussite du Programme :** Cette catégorie de questions vise à déterminer dans quelle mesure le Programme a réalisé ses objectifs immédiats (c'est-à-dire produit les résultats escomptés). Parmi les sujets abordés, on retrouve : l'offre d'installations de recherche bien équipées et de ressources de recherche de calibre international; la gestion stratégique pertinente et l'administration efficace des activités de recherche; la capacité de répondre aux exigences réglementaires et aux normes d'homologation internationale; la gestion pertinente de la propriété intellectuelle générée par la recherche.

4. COMMUNICATIONS

SITE WEB

Le site Web du Programme des coûts indirects (www.coutsindirects.gc.ca) est son principal outil de communication. On y trouve des renseignements détaillés ainsi que la version électronique des formulaires pour les demandes et les rapports.

5. ANALYSE DES SUBVENTIONS POUR LES COÛTS INDIRECTS ATTRIBUÉES EN 2004-2005

QUALITÉ

La qualité du rapport annuel produit lors de la deuxième année du Programme des coûts indirects continue à varier considérablement d'un établissement à l'autre. Le financement fourni par le programme ne couvre qu'une partie du montant réel des coûts indirects des recherches subventionnées par le gouvernement fédéral. Les établissements utilisent les subventions qu'ils reçoivent pour des dépenses particulières ou pour couvrir une partie du total de leurs dépenses admissibles pour les coûts indirects de la recherche. Comme ces dépenses sont par définition « indirectes » et que l'impact des investissements est souvent diffus et étalé sur plusieurs années, le processus consistant à évaluer et à rendre compte de cet impact est complexe.

Des 112 rapports sur les résultats soumis en 2004-2005, 49 ont été acceptés du premier coup, 22 ont nécessité des clarifications, 41 ont dû faire l'objet d'une deuxième soumission, et deux ont dû faire l'objet d'une troisième soumission.

RÉCAPITULATIF : DEMANDES DE SUBVENTION ET DÉPENSES RÉELLES

Le tableau ci-dessous fait la comparaison, catégorie par catégorie, entre les montants mentionnés dans les formulaires de demande de subvention de 2004-2005 et les dépenses réelles mentionnées dans les relevés de compte.

Comme le montre ce tableau, les dépenses réelles ne diffèrent pas de façon importante des dépenses prévues dans les demandes de subvention. Les catégories « Installations » et « Gestion et administration », par exemple, représentent ensemble un peu plus des deux tiers des dépenses aussi bien dans les dépenses prévues (70 p. 100) que dans les dépenses réelles (68 p. 100).

2004-2005	Formulaire de demande de subvention	Relevé de compte
Installations	99 519 984 \$ 40 %	89 057 549 \$ 37 %
Ressources	46 808 127 \$ 19 %	54 334 294 \$ 22 %
Gestion et administration	72 219 026 \$ 30 %	75 629 929 \$ 31 %
Exigences réglementaires et homologation	11 299 493 \$ 5 %	12 430 449 \$ 5 %
Propriété intellectuelle	14 399 103 \$ 6 %	12 916 843 \$ 5 %

Le tableau ci-dessous montre les dépenses de 2004-2005 en fonction de la taille de la subvention.

Comme les 36 établissements ayant reçu des subventions pour les coûts indirects de plus de un million de dollars représentent 95 p. 100 du budget du Programme, le total des dépenses est avant tout le reflet des priorités de ces établissements en ce qui concerne les catégories de dépenses.

	Nombre d'établissements / % du total des subventions pour les CI	Installations	Ressources	Gestion et administration	Exigences réglementaires et homologation	Propriété intellectuelle
Total	112 / 100 %	37 %	22 %	31 %	5 %	5 %
Moins de 100 000 \$	52 / 0,4 %	9 %	21 %	65 %	4 %	1 %
De 100 000 à 1 000 000 \$	24 / 5 %	38 %	18 %	39 %	2 %	3 %
Plus de 1 000 000 \$	36 / 95 %	37 %	22 %	31 %	5 %	5 %

Ces 36 établissements ont investi 37 p. 100 des fonds dans les installations et 31 p. 100 dans la gestion et l'administration. Les 24 établissements de taille moyenne (c'est-à-dire ceux qui reçoivent une subvention variant de 100 000 à un million de dollars) ont réparti les fonds de façon presque égale entre les deux catégories en question (respectivement 38 p. 100 et 39 p. 100). Les 52 établissements ayant reçu moins de 100 000 dollars ont consacré plus de la moitié de leur subvention pour les coûts indirects à la gestion et à l'administration. La deuxième catégorie de dépenses était les ressources (21 p. 100), et seule une petite portion de la subvention (9 p. 100) a été consacrée aux installations.

TENDANCES DES DÉPENSES

En plus des renseignements d'ordre quantitatif fournis dans les relevés de compte, nous avons demandé aux établissements de fournir des descriptions d'ordre qualitatif de leur utilisation des fonds de la subvention liée aux coûts indirects. Ces renseignements ont permis au secrétariat du Programme de mettre en évidence des tendances des dépenses relatives à la première année du Programme dans les cinq domaines prioritaires. Pour les besoins du présent rapport, nous définissons les établissements « de grande taille » comme étant ceux qui reçoivent une subvention liée aux coûts indirects de plus de un million de dollars par année. Les établissements « de taille moyenne » sont ceux qui reçoivent de 100 000 à un million de dollars par année, et les établissements « de petite taille » sont ceux qui reçoivent moins de 100 000 dollars par année.

Les chiffres suivants correspondent au nombre d'établissements qui ont utilisé des fonds dans les cinq catégories prioritaires :

- installations : 69;
- ressources : 82;
- gestion et administration : 92;
- exigences réglementaires et homologation : 52;
- propriété intellectuelle : 48.

INSTALLATIONS

Cette catégorie prioritaire comprend cinq sous-catégories de dépenses admissibles :

- rénovation et entretien des locaux de recherche;
- rénovation et entretien de l'équipement;
- soutien technique pour les laboratoires, les bureaux, les services de soins animaliers et les autres installations;
- frais de conciergerie, de sécurité, de location et de planification immobilière;
- frais d'assurance pour les locaux de recherche.

Les établissements ont utilisé leurs subventions dans toutes les sous-catégories, même si le montant consacré aux frais d'assurance pour les locaux de recherche était très faible. La majorité des établissements ont dépensé de l'argent dans les première et quatrième sous-catégories.

Il semble que les établissements aient souvent consacré de l'argent aux rénovations des laboratoires et des locaux de recherche en raison du fait que bon nombre d'entre eux ont été contraints de retarder les travaux d'entretien de telles installations, en particulier les établissements de grande taille dont les installations vieillissantes exigeaient des travaux de mise à niveau importants. Cette situation a même conduit certains des établissements de grande taille à louer des locaux de recherche pendant les travaux de mise à niveau et d'entretien de leurs installations existantes ou de construction de nouvelles installations. Bon nombre d'universités indiquent que leurs capacités en matière de recherche sont directement liées à l'espace disponible pour les chercheurs. Les frais d'entretien et d'exploitation de ces locaux sont donc essentiels pour maintenir et renforcer ces capacités. Une des universités de grande taille souligne que l'impact du Programme des coûts indirects sur le renforcement des capacités en matière de recherche se fait sentir tout particulièrement dans la catégorie des installations, surtout dans les établissements qui font beaucoup de recherche. Dans le cas d'un établissement de petite taille, la subvention a servi non seulement à effectuer certains travaux modestes de mise à niveau et d'entretien, mais aussi à augmenter le nombre d'heures de fonctionnement de son laboratoire principal, car elle lui a permis de payer les frais supplémentaires de chauffage, de conciergerie et de sécurité nécessaires. Plusieurs établissements indiquent que, sans le soutien du Programme des coûts indirects pour l'entretien et l'amélioration des installations et pour les frais de soutien technique, il serait difficile d'attirer et de maintenir en poste des chercheurs de grande qualité (en particulier des chaires de recherche du Canada) ainsi que de lancer et de maintenir des initiatives stratégiques de recherche. Les autres raisons souvent mentionnées pour justifier les dépenses dans ce domaine prioritaire sont l'augmentation des coûts d'exploitation et le soutien technique permettant d'assurer le bon fonctionnement des projets de recherche grâce à l'entretien de l'équipement spécialisé et à l'aide efficace et rapide offerte aux chercheurs.

Il convient de noter que, si c'est la catégorie des installations qui, parmi les cinq, s'est attiré les plus gros investissements en argent, ces investissements ne concernent que 69 (soit 62 p. 100) des 112 établissements, la catégorie des installations se situant au troisième rang derrière la gestion et l'administration ainsi que les ressources. Seuls 23 p. 100 des établissements de petite taille ont utilisé les fonds de leur subvention pour les installations.

RESSOURCES

Cette catégorie prioritaire comprend deux sous-catégories de dépenses admissibles :

- acquisition, conciergerie, sécurité, charges, location et planification immobilière associées aux bibliothèques, aux bases de données, aux télécommunications, aux systèmes informatiques et aux outils de recherche;
- assurance de l'équipement de recherche et des véhicules.

Soixante-treize pour cent des établissements ont investi dans ce domaine prioritaire, presque exclusivement dans la sous-catégorie des frais d'acquisition. Une seule université a consacré des fonds aux frais d'assurance pour les véhicules utilisés pour la recherche. La majorité des fonds a été utilisée pour l'acquisition de publications électroniques ou imprimées. Les établissements de petite taille indiquent que le développement des ressources universitaires grâce à la subvention pour les coûts indirects les aide à devenir des établissements dont les activités de recherche sont intenses en renforçant leurs capacités en matière de recherche. Bon nombre des publications électroniques mentionnées dans cette catégorie ont été acquises par l'intermédiaire d'abonnements à des réseaux électroniques comme CA*net4, le Réseau de l'information savante de l'Atlantique (RISA), BCNET, TRELIS (du groupe Tri-University Group of Libraries) et le Réseau canadien de documentation de recherche (RCDR) – ce dernier étant le plus gros, 72 universités et collèges y ayant adhéré. Les universités disent que ces réseaux jouent un rôle vital dans leurs activités de recherche, en particulier pour les établissements de petite taille qui se situent dans des régions plus éloignées et qui auraient des difficultés à avoir accès à de telles ressources si elles ne disposaient pas de ces réseaux électroniques.

Les établissements citent également souvent leurs investissements dans l'infrastructure de télécommunication, en particulier dans les réseaux sans fil et l'offre de services Internet. Comme le nombre de ressources auxquelles les chercheurs ont accès par voie électronique est si élevé, les établissements ont mis avant tout l'accent sur l'accès aux renseignements et la diffusion de ces renseignements partout sur leur campus. Cette facilité et cette rapidité d'accès ont amélioré les activités de recherche non seulement pour les étudiants, mais surtout pour les membres du corps professoral, qui dépendent encore plus de ces ressources dans leurs travaux de recherche. Ce sont les établissements de grande taille qui citent le plus souvent ces mises à niveau technologiques, car le budget des coûts indirects est souvent suffisamment important pour leur permettre d'effectuer ces travaux coûteux de développement de leurs infrastructures de télécommunication. Les établissements mentionnent également le soutien technique lié à ces ressources de télécommunication comme service nécessaire.

GESTION ET ADMINISTRATION

Cette catégorie prioritaire comprend huit sous-catégories de dépenses admissibles :

- planification et promotion de la recherche;
- aide aux chercheurs dans la préparation des propositions de recherche;
- relations publiques;
- formation du personnel enseignant et du personnel de recherche;
- services financiers et autres services administratifs;
- acquisition, entretien et mise à jour des systèmes informatiques pour le suivi des demandes de subvention, des homologations et des bourses;

- ressources humaines et employés (c'est-à-dire salaires et avantages sociaux pour les employés qui apportent leur soutien à la recherche et qui ne sont pas financés dans le cadre d'une subvention directe de la recherche);
- achats, vérification financière, santé et sécurité.

Même si cette catégorie n'est qu'au deuxième rang pour ce qui est du montant investi, c'est la catégorie retenue par le plus grand nombre d'établissements (82 p. 100 d'entre eux) pour l'utilisation des fonds liés aux coûts indirects. Les fonds sont utilisés dans toutes les sous-catégories, mais la plus grande partie est consacrée au personnel pour les services financiers et d'autres services administratifs. Les établissements de petite taille signalent souvent que le personnel administratif effectue de multiples tâches dans le bureau de recherche : aide aux chercheurs pour les demandes de subvention, éducation du personnel concernant les possibilités de financement, tâches de planification et de promotion, etc. Ces établissements disent que l'embauche de nouveaux membres du personnel dans le bureau de recherche ou l'augmentation des heures de travail et des responsabilités du personnel administratif leur a permis de lancer de nouvelles initiatives de recherche et jouera un rôle clé pour ce qui est de les faire évoluer vers une augmentation des activités de recherche. Bon nombre d'établissements de toutes les tailles disent que le développement de leur bureau de recherche leur a permis d'augmenter le nombre de demandes de subvention, a encouragé les chercheurs à demander des subventions supplémentaires et a permis de transférer le fardeau des tâches administratives au bureau de recherche afin que les chercheurs eux-mêmes puissent consacrer plus de temps à leurs projets. En effet, 60 p. 100 des établissements signalent des dépenses relatives à une affectation de personnel particulière au travail d'aide aux chercheurs pour la préparation des propositions de recherche. Plusieurs établissements de grande taille ont investi des fonds dans des systèmes de suivi électronique des subventions afin de réduire d'autant le fardeau pour les chercheurs eux-mêmes et de faire en sorte que les dossiers soient mieux tenus à jour et plus précis.

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES ET HOMOLOGATION

Cette catégorie prioritaire comprend quatre sous-catégories de dépenses admissibles :

- création et soutien d'organismes de contrôle et soutien à ces organismes;
- formation de personnel enseignant et de personnel de recherche spécialisé en soins animaliers, en déontologie ainsi qu'en protection contre les radiations et les biorisques;
- homologation internationale se rapportant à la capacité en matière de recherche;
- mise à jour des installations et de l'équipement pour se conformer aux règlements.

Cinq pour cent des fonds liés aux coûts indirects ont été consacrés à cette catégorie prioritaire. La grande majorité des établissements ont investi de l'argent dans les organismes de contrôle et la formation. Comme la capacité qu'a un établissement de faire de la recherche dépend dans une large mesure du respect des normes d'éthique en matière d'expérimentation sur les êtres humains et les animaux

ainsi que des questions de sécurité relatives aux biorisques et aux matières dangereuses, il est essentiel de disposer d'une infrastructure réglementaire et de comités d'éthique bien gérés et bien soutenus. Comme presque tous les établissements respectent les normes d'éthique nationales (et même, dans quelques cas, les normes internationales), la plus grande partie des fonds a été consacrée à la formation continue du personnel de recherche et des spécialistes des questions d'éthique ainsi qu'au soutien du bureau d'éthique. Il n'a pas été nécessaire de procéder à des changements, à des embauches ou à des mises à jour importantes. Environ 11 établissements ont fait des mises à jour de leurs installations de soins animaliers afin de se conformer aux règlements du Conseil canadien de protection des animaux (CCPA).

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Cette catégorie prioritaire comprend quatre sous-catégories de dépenses admissibles :

- création, développement et maintien en place d'un bureau de transfert de la technologie ou d'un bureau remplissant des fonctions analogues;
- comptes rendus sur les demandes de brevet d'invention, les licences et la création de sociétés dérivées;
- promotion de la recherche, communications et activités de liaison entreprises en vue de transférer le savoir par l'intermédiaire de filières qui ne sont pas admissibles dans le cadre d'autres programmes fédéraux;
- mise sur le marché de ressources pédagogiques, de bibliothèques de photographies scientifiques, d'outils d'enquête, de programmes statistiques, d'ensembles et de bases de données ainsi que de modèles de logiciels et informatiques.

Presque tous les investissements dans ce domaine se sont liés aux deux premières sous-catégories mentionnées. Dans les établissements de taille moyenne et de grande taille, les fonds ont servi à doter en personnel le bureau de transfert de la technologie et à couvrir les frais d'adhésion aux réseaux de propriété intellectuelle et de commercialisation de la technologie, comme le réseau Springboard, dans les provinces de l'Atlantique, et le réseau C4, qui comprend quatre universités du Centre et de l'Ouest du Canada. On note également que la majorité des activités relatives à la propriété intellectuelle concernent le maintien en place d'un bureau de transfert de la technologie plutôt que la création d'un nouveau bureau ou le développement d'un bureau existant. Seul un établissement de petite taille (sur les 52) a consacré des fonds à cette catégorie. Cela indique que ces établissements cherchent d'abord à développer leurs capacités en matière de recherche en investissant dans les installations et dans la gestion et l'administration – ce qui mènera à terme à la commercialisation une fois que les initiatives de recherche ciblées auront été mises en place. Une des universités mentionne également le fait qu'elle a obtenu des fonds pour la propriété intellectuelle auprès d'autres initiatives du gouvernement fédéral, ce qui pourrait expliquer pourquoi le montant consacré à cette catégorie ne représente que 5 p. 100 du total.

6. CONCLUSION

Dans l'ensemble, le consensus est que les 245 millions de dollars du Programme des coûts indirects ont eu un impact positif sur les activités de recherche dans les universités, les collèges et les établissements affiliés du Canada auxquels les subventions ont été versées.

Bon nombre d'établissements de grande taille disent que la subvention qui leur a été accordée leur a fourni environ la moitié du montant total des fonds dont ils avaient besoin en réalité pour les coûts indirects de la recherche et soulignent qu'il faut non seulement que le Programme des coûts indirects soit maintenu, mais que les fonds accordés soient augmentés afin de mieux correspondre aux coûts indirects réels de la recherche. (On estime qu'ils représentent environ 40 cents pour chaque dollar de subvention de recherche reçu des trois organismes subventionnaires.) Malgré cela, les établissements disent qu'ils sont parvenus à recruter et à maintenir en poste des chercheurs de grande qualité, en particulier pour les chaires de recherche du Canada. Ils disent aussi que leurs activités de recherche se sont développées de façon ciblée et qu'ils sont parvenus à faire augmenter le soutien financier obtenu auprès d'autres sources. L'une des universités de grande taille indique que les centres hospitaliers qui lui sont affiliés ne pourraient pas se développer sans la subvention liée aux coûts indirects de la recherche. Comme une si grande partie des fonds a été consacrée aux travaux d'entretien en retard, on peut s'attendre à voir un transfert des investissements vers d'autres domaines prioritaires une fois que les édifices vieillissants auront été mis à niveau. Les fonds dégagés ont rempli diverses fonctions : ils ont servi à proposer des offres de lancement plus concurrentielles pour les chercheurs potentiels, à acheter des ordinateurs et de l'équipement de base pour les laboratoires et à financer la construction de nouvelles installations de recherche.

Les établissements de taille moyenne disent que les fonds de la subvention liée aux coûts indirects les ont aidés à maintenir ou à améliorer leurs efforts en vue de mettre davantage l'accent sur la recherche. Cela semble être lié au fait qu'ils ont pu attirer et maintenir en poste des chercheurs de grande qualité, soutenir et améliorer la structure administrative et dégager des fonds en provenance d'autres sources. L'un des établissements indique que les fonds liés aux coûts indirects jouent un rôle crucial, car ils lui permettent de continuer d'être une « petite université avec beaucoup d'activités de recherche ».

Des établissements de petite taille disent que l'impact particulier de la subvention liée aux coûts indirects de la recherche est difficile à évaluer pour l'instant, mais que les effets à long terme se feront certainement sentir. Ils pensent donc que le Programme est important. Comme les mises à niveau des installations coûtent cher, les universités de petite taille dont les subventions sont d'un montant plus modeste ont choisi d'utiliser les fonds pour développer et améliorer leur structure administrative et permettre à leurs chercheurs de consacrer plus de temps à leurs projets. Les établissements disent que cela est nécessaire pour permettre aux chercheurs d'établir des liens avec l'extérieur, de faire partie de réseaux et d'élaborer de nouvelles initiatives de recherche de façon à ce que l'établissement puisse alors obtenir plus de fonds auprès de diverses sources. D'autres disent que, sans le Programme des coûts indirects, ils auraient connu une diminution du personnel, du nombre d'étudiants et des activités de recherche.

Lors de cette deuxième année du Programme, nous avons observé un changement dans les rapports. L'an passé, beaucoup d'établissements décrivaient la subvention liée aux coûts indirects comme un « soulagement financier ». Cette année, elle est plus souvent décrite comme permettant de renforcer « le développement des capacités » en matière de recherche. Les établissements considèrent que les coûts indirects de la recherche sont une question hautement prioritaire et ont hâte de pouvoir évaluer l'impact potentiel que les subventions pourraient avoir sur leurs activités de recherche, sur l'environnement de recherche canadien et sur la collaboration au niveau international. L'un des indicateurs très clairs de ce point de vue est le nombre d'établissements qui souhaitent voir le budget doubler. Les établissements font également des commentaires positifs sur la structure du Programme, qui permet non seulement d'ajuster les taux de financement en fonction de la taille de l'établissement, mais aussi d'utiliser les fonds accordés de façon flexible, de sorte que le Programme finit par avoir un impact sur la recherche à tous les niveaux.

7. LISTE DES SUBVENTIONS LIÉES AUX COÛTS INDIRECTS ATTRIBUÉES EN 2004-2005

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	VERSEMENT (EN \$)
Acadia University	625 210
University of Alberta	14 177 422
Athabasca University	120 427
Augustana University College	18 029
Bishop's University	106 799
Brandon University	294 084
University of British Columbia	17 123 943
Brock University	1 112 588
University of Calgary	9 521 594
Canadian University College	5 733
Thompson Rivers University	149 270
Carleton University	4 088 608
Collège dominicain de philosophie et de théologie	9 574
Université Concordia	3 466 510
Concordia University College of Alberta	2 400
Dalhousie University	6 667 633
École Polytechnique de Montréal	4 047 694
École nationale d'administration publique	61 413
École de technologie supérieure	773 361
University College of the Fraser Valley	32 283
University of Guelph	5 117 404

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	VERSEMENT (EN \$)
HEC Montréal	607 545
Institut national de la recherche scientifique	2 737 994
The King's University College	6 667
Lakehead University	849 454
Université laurienne	1 225 535
Université Laval	10 518 882
The University of Lethbridge	1 057 980
Malaspina University College	90 216
University of Manitoba	6 633 377
McGill University	18 631 156
McMaster University	8 871 819
Memorial University of Newfoundland	4 007 076
Université de Moncton	583 422
Université de Montréal	13 294 332
Mount Allison University	443 175
Mount Saint Vincent University	182 858
University of New Brunswick	3 186 893
Nipissing University College	36 845
University of Northern British Columbia	626 568
Nova Scotia College of Art & Design	10 033
Nova Scotia Agricultural College	207 205
Okanagan University College	224 416
Université d'Ottawa	7 970 020

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	VERSEMENT (EN \$)
University of Prince Edward Island	764 585
Queen's University	7 008 278
Redeemer College	23 175
University of Regina	1 617 506
Royal Roads University	29 745
Ryerson University	1 122 942
Collège universitaire de Saint-Boniface	1 067
Université Sainte-Anne – Collège de l'Acadie	28 809
Saint Mary's University	615 966
University of Saskatchewan	4 845 722
Université de Sherbrooke	5 097 613
Simon Fraser University	5 337 916
St. Francis Xavier University	809 018
St. Thomas University	95 297
Télé-Université	388 505
University of Toronto	29 328 746
Trent University	1 086 856
Trinity Western University	70 251
University of King's College	6 187
Cape Breton University	182 359
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	307 221
Université du Québec à Chicoutimi	1 078 579
Université du Québec à Montréal	3 783 094

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	VERSEMENT (EN \$)
Université du Québec en Outaouais	422 818
Université du Québec à Rimouski	692 053
Université du Québec à Trois-Rivières	1 377 617
University of Victoria	4 700 322
University of Waterloo	6 742 122
University of Western Ontario	8 829 753
Wilfrid Laurier University	863 711
University of Windsor	2 442 700
University of Winnipeg	565 090
Université York	4 272 893
Alberta College of Art and Design	26 547
Aurora College (y compris l'Aurora Research Institute)	10 267
B.C. Institute of Technology	2 500
Camosun College	17 692
Alliance University College	5 630
Capilano College	2 500
Cégep de Bois-de-Boulogne	2 720
Cégep de Jonquière	53 911
Cégep de Sainte-Foy	13 200
Cégep John Abbott (Ste-Anne-de-Bellevue)	4 720
Cégep régional de Lanaudière à Joliette	15 863
Centennial College	6 400
Collège Ahuntsic	6 773

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	VERSEMENT (EN \$)
Collège de l'Outaouais	5 889
Collège de Maisonneuve (Montréal)	16 879
Collège de Valleyfield	7 925
Dawson College	60 804
George Brown College	12 086
Georgian College of Applied Arts and Technology	8 047
Grande Prairie Regional College	1 928
Humber CAAT	2 342
Langara College (BC)	3 687
Mount Royal College	4 242
Northern Alberta Institute of Technology	1 247
Nova Scotia Community College	9 093
Nunavut Arctic College	27 519
Red Deer College	2 133
Seneca College for Applied Arts and Technology	23 485
Sheridan College (Ontario)	6 640
St. Mary's College	4 242
Vanier College	6 402
Yukon Community College	9 167
Collège de Sherbrooke	2 489
Emily Carr Institute of Art and Design	13 333
Algoma University College	1 733